



**Plan départemental d'action pour le logement  
et l'hébergement des personnes défavorisées  
(PDALHPD) - Convention de partenariat au titre  
des missions sociales de l'organisme PROCIVIS  
Alsace en faveur des programmes d'intérêt  
général Adapt'Logis 67 et Renov'Habitat 67**

**Rapport n° CP/2016/80**

**Service gestionnaire :**

L540 - Service Amélioration de l'habitat privé et lutte contre la précarité énergétique

**Résumé :**

Le présent rapport concerne la signature d'une convention entre l'organisme Procivis Alsace et le Conseil Départemental. Elle établit les modalités de partenariat pour le déclenchement du versement de l'avance des subventions départementales ou de prêts à 0% pour les bénéficiaires des aides départementales à la rénovation des logements et à l'adaptation des logements à la perte d'autonomie, dans le cadre des dispositifs PIG Renov'Habitat 67 et Adapt'Logis 67.

Il s'agit d'un dispositif maintenu en Alsace alors qu'il a quasiment disparu dans le reste de la France. Il est particulièrement apprécié puisqu'il évite aux propriétaires occupants de faire l'avance du montant de l'aide départementale et/ou permet de compléter un plan de financement.

La convention signée le 16 avril 2007 entre l'Etat et la Chambre Syndicale des Sociétés Anonymes de Crédit Immobilier engage Procivis Alsace à travers ses missions sociales pour l'accompagnement des politiques locales du logement ayant pour objectif l'amélioration de l'habitat et la lutte contre l'habitat indigne. Les SACICAP (Sociétés Anonymes Coopératives d'Intérêt Collectif pour l'Accession à la Propriété) dont dépendent PROCIVIS œuvrent au côté de l'Etat dans la mise en œuvre de politiques publiques, et se sont engagées à ce titre, à affecter un tiers des ressources issues des résultats financiers de leurs filiales à leur activité « Missions Sociales ».

Depuis lors, cette convention est caduque, mais PROCIVIS Alsace a non seulement décidé de continuer à déployer ses actions mais, en plus, s'est engagée à aller bien au-delà des prescriptions.

Procivis Alsace soutient à ce titre plusieurs actions du Conseil Départemental :

- Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) depuis le 15/11/2005 ;
- Dispositif D'Éradication du Logement Insalubre ou non Décent (DDELIND) depuis le 07/03/2008 ;
- Programme d'Intérêt Général (PIG) Adapt'Logis 67 depuis le 29/04/2009 ;
- Programme d'Intérêt Général (PIG) Renov'Habitat 67 depuis le 04/05/2009 ;
- WARM FRONT 67 depuis le 01/09/2009 ;
- Contrat Local d'Énergie (CLE) depuis le 01/11/2010

Ainsi, 1 262 ménages ont bénéficié de prêts sans intérêts ou d'avances de subventions octroyés par PROCIVIS Alsace depuis 2005, pour un montant total de 13 717 380 €.

L'alimentation du fonds régional des « Missions sociales » de Procivis Alsace s'effectue exclusivement par les résultats dégagés par les filiales intervenant dans l'activité financière et dans l'activité immobilière.

Le projet de convention qu'il vous est proposé d'adopter pour la période 2015-2016 a pour objet de formaliser entre Procivis Alsace et le Conseil Départemental une enveloppe maximum annuelle de 800 000 € pour 2015 et 2016 :

- 500 000 € pour les PIG,
- 200 000 € pour l'OPAH sur le centre-bourg Barembach, La Broque, Schirmeck et Rothau
- 100 000 € pour les prêts Missions Sociales
- 10 000 € par an pour les subventions au profit des ménages nomades sédentarisés.

A cette enveloppe s'ajoute la possibilité pour les ménages précaires de bénéficier d'un prêt sans intérêts et sans frais, voire exceptionnellement d'une subvention dans le cadre des travaux éligibles.

A titre d'information, l'enveloppe régionale est budgétée annuellement par thématique (Prêts Missions Sociales et Subvention ou Avances de subventions) et répartie entre les délégataires selon la répartition suivante :

Années	CD67		CD68		EMS		M2A	
	PMS/Sub	Avance de subv						
2016	110 000 €	800 000 €	50 000 €	400 000 €	200 000 €	500 000 €	100 000 €	200 000 €
2017	110 000 €	800 000 €	50 000 €	400 000 €	200 000 €	500 000 €	100 000 €	200 000 €
TOTAL	220 000 €	1 600 000 €	100 000 €	800 000 €	400 000 €	1 000 000 €	200 000 €	400 000 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président,*

*- approuve la convention de partenariat au titre des missions sociales de PROCIVIS Alsace en faveur des programmes d'intérêt général Adapt'Logis 67 et Rénov'Habitat 67;*

*- autorise par ailleurs son président à signer cette convention conjointement avec le président de Procivis Alsace.*

Strasbourg, le 25/02/16

Le Président,



Frédéric BIERRY